Ville de La Talaudière

le Lien

www.mairie-la-talaudiere.fr

Septembre 2024

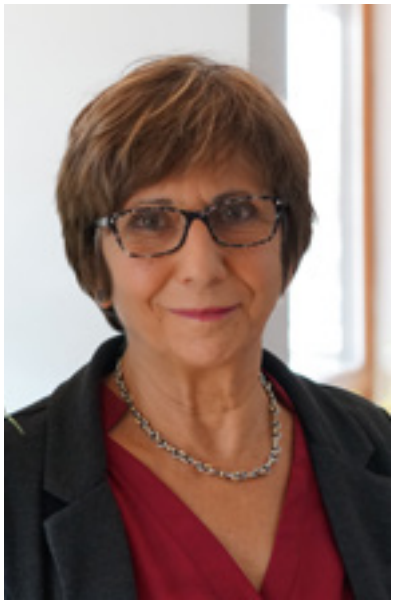

Éditorial

Chères Talaudiéroises, chers Talaudiérois,

À l'heure où je rédige cet éditorial, nous sommes en plein dans les Jeux Olympiques. La France en est déjà à 21 médailles dont 6 en or, 9 en argent et 6 en bronze.

La cérémonie d'ouverture des Jeux a provoqué de nombreuses polémiques. Incompréhension de quelques-uns concernant le tableau intitulé « Festivité » dépeint avec beaucoup de créativité, de fantaisie, et d'humour, par Philippe Katerine, qui n'a rien à voir avec le dernier repas du Christ.
Il ne s'agit pas d'une référence à « la Cène », mais à la théologie grecque et en particulier au mariage de Thétis et Pélée (les parents d'Achille), avec l'incarnation de Dionysos, le Dieu du vin.
Aucune atteinte à quelque religion que ce soit n'a eu lieu, fort heureusement ! La présence de Drag-queens en a ému certains autres. N'oublions pas quelles sont les valeurs de l'Olympisme « amitié, respect, excellence ». Ces valeurs inspirent l'unité, le partage, la paix.

Valeurs qu'il serait bien d'appliquer en matière de politique également.

Nous avons vécu une situation complètement inédite. Après les élections européennes du 9 juin où le parti d'extrême droite a malheureusement obtenu un énorme score, le Président de la République a annoncé la dissolution de l'Assemblée Nationale. Nous voilà une nouvelle fois devant les urnes. Les électeurs se sont mobilisés très fortement pour exprimer un rejet net de la politique instaurée par M. Macron.
S'en est suivi, une fois de plus, un déni démocratique de la part de notre président qui ne tient pas compte du résultat des élections qu'il a provoquées, en ne voulant pas nommer la première ministre proposée par le Nouveau Front Populaire qui a obtenu la majorité des sièges à l'Assemblée Nationale. Attendons la fin des Jeux Olympiques pour espérer voir arriver, enfin, le respect des institutions mais également de tous les Français.

Nos communes qui sont exemplaires dans leur politique au quotidien doivent être entendues et soutenues. Nous représentons le premier maillon de la vie démocratique, sociale et environnementale en étant sur le terrain quotidiennement.
C'est d'ailleurs avec nos diverses manifestations que nous touchons la population dans son ensemble. La soirée de la Fête nationale le 14 juillet en a été la preuve. Le feu d'artifice de La Talaudière attire toutes les années de nombreux spectateurs, cette année nous avons organisé une soirée guinguette qui a réuni énormément de monde. Merci aux artistes, DJ, Pôle Jeunesse et restaurateurs qui ont contribué à la réussite de cette première.

Lorsque vous lirez ce magazine, la rentrée sera très proche. Ce sera le moment de choisir les inscriptions aux activités proposées par nos nombreuses associations sportives ou culturelles pour les petits et les plus grands.

Souhaitant vivement que le climat ambiant soit apaisé, je vous souhaite à tous une belle fin d'été et une rentrée en pleine forme.

Ramona Gonzalez Grail
Maire de La Talaudière

Le Mot du Maire	**2**
Sommaire	**3**
L'essentiel du Conseil	**4 - 5**
Politique Communale	**6 - 11**
Culture - Manifestations	**12 - 13**
Enfance - Jeunesse	**14 - 15**
Du Côté des Assos	**16 - 17**
Libre-expression	**18**
Carnets de vie	**19**

La Talaudière - Le Lien / Magazine Municipal d'Information

Édité par la Municipalité de La Talaudière
Revue diffusée gratuitement, reproduction et vente interdites.

Rédaction - documentation - édition - diffusion :
Mairie de La Talaudière, Comité consultatif de la Communication
CS 30141 - 42531 La Talaudière cedex

Directeur de la publication : Daniel Grampfort
Visuels intérieurs - Photos : Service communication, Mairie de La Talaudière - Abode Stock

Dépôt légal : 3ème trimestre 2024

C'est entre nous !

Rappel de quelques règlements

Après un été riche en évènements, il est bien de faire un petit rappel sur nos gestes du quotidien.
Certaines règles relèvent simplement du bon sens, quand d'autres proviennent d'un arrêté qu'il soit municipal, départemental ou préfectoral.

Pour le ramassage des ordures ménagères, actuellement 2 fois par semaine pour les ordures non recyclables et 1 fois tous les 15 jours pour le tri, les bacs ou sacs doivent être sortis au plus tôt le soir après 20 h ou mieux le matin du ramassage. Les bacs devront être rentrés dans les propriétés dès le passage du véhicule de collecte.
Il est à noter que la fréquence des tournées va évoluer cet automne.

En cette période où la nature se développe très rapidement, les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation ou les panneaux. L'herbe présente le long des bordures doit également être ramassée. Bien entendu, le brûlage des végétaux est interdit, cette activité contribue largement à la dégradation de la qualité de l'air.

C'est également le cas en période hivernale, où l'article 6 de l'arrêté municipal du 6 mai 1996 précise que « Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou leurs locataires, les concierges, les commerçants, les artisans, les professions libérales ou autres sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons et sur leurs trottoirs. En cas de verglas, ils jetteront du sable ou du sel (ou, mieux, un produit déverglaçant). Leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident dont la cause serait due au non-respect de ces obligations. »

C'est aussi une période où nous prévoyons des travaux. L'arrêté préfectoral 2000/74 du 10 avril 2000 concernant le bruit, précise : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécaniques ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. »

Cette liste non exhaustive, qui n'est pas très contraignante, participe au mieux vivre ensemble.

L'essentiel du Conseil

Lundi 27 mai 2024

Conditions de location et tarifs du Pôle Festif : Le Pôle festif est susceptible d'être utilisé par la commune pour les manifestations municipales, par les associations talaudiéroises, les syndicats de copropriétaires talaudiérois, les organismes ou entreprises talaudiéroises dans le cadre de congrès, conférences, assemblées générales et les particuliers talaudiérois. Ses conditions d'utilisation et sa grille tarifaire de mise à disposition n'avaient pas été révisés depuis décembre 2017. Afin de mettre en cohérence ces conditions réglementaires et financières avec le contexte actuel et les besoins des usagers, il est proposé aux élus d'adopter une mise à jour impliquant une révision des tarifs de location raisonnée ainsi qu'un aménagement des règles d'application des cautions et mises à disposition.
Cette révision est adoptée à l'unanimité des votes exprimés et est applicable au 1er juin 2024.

Pôle festif - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Saint-Etienne : Dans le cadre de l'acquisition du marché aux bestiaux par la Ville de la Talaudière en 2015, un agent titulaire expérimenté, qui travaille dans cet équipement depuis sa création en 1989, a été mis à disposition par la Ville de Saint-Etienne. La convention arrivant à son terme au 30 juin 2024, il convient de la renouveler pour une nouvelle période de trois ans du 1er juillet 2024 au 30 juin 2027 inclus. Cet agent relève de l'autorité hiérarchique de Ville de La Talaudière. Les activités et missions de cet agent font l'objet d'une évaluation annuelle conduite par la Ville de La Talaudière. La Ville de Saint-Étienne versera à cet agent la rémunération correspondant à son grade d'origine. La Ville de La Talaudière remboursera les sommes correspondantes aux traitements bruts indiciaires, aux charges sociales ainsi qu'aux régimes indemnitaires perçus par l'agent à hauteur de 35 000 € par an.
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le renouvellement de la convention et autorise Madame le Maire à la signer avec les autorités stéphanoises.

Fonction publique – Modalités de transfert du Compte Épargne Temps des agents entre collectivités :
En cas de mutation ou de détachement dans la fonction publique territoriale, l'agent conserve les droits acquis au titre du Compte Épargne Temps, celui-ci pouvant donc être transféré à la demande de l'agent. Les collectivités d'accueil et d'origine prévoient par convention les modalités financières de transfert du Compte Épargne Temps. La base de cette compensation est constituée par la rémunération du fonctionnaire et les charges sociales correspondantes, au prorata du nombre de jours de congés du Compte Épargne Temps non consommés. La Ville de La Talaudière peut, en accord avec l'autre collectivité, décider du nombre de jours à transférer.
A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions de transfert de Compte Épargne Temps des agents vers d'autres collectivités.

Le compte-rendu des Conseils municipaux publié sur ces pages n'a pas vocation à être exhaustif.
Il reprend les principales délibérations débattues et soumises au vote.
Pour prendre connaissance de l'intégralité des débats, suivez le(s) QR code(s) de chaque conseil. Vous pouvez aussi consulter le compte-rendu de chaque Conseil municipal porté à l'affichage public à l'extérieur de la Mairie.

Lundi 1er juillet 2024

Subventions exceptionnelles aux associations :
Deux associations communales ont sollicité l'attribution de subventions exceptionnelles dans le cadre de leurs activités. Ainsi, le Tennis club a demandé l'attribution d'une aide financière de 106,43 € au titre des dépenses engagées dans le cadre de la participation de ses membres au défilé du carnaval 2024.
Le club sportif bouliste demande quant à lui à bénéficier d'une subvention exceptionnelle d'aide au financement du Challenge de la municipalité 2024. Cette subvention s'élève au montant de 900 €. Il demande une aide similaire au titre de l'organisation de ses concours à l'occasion de la fête du sport, à hauteur de 900 €. Les élus attribuent les trois subventions à l'unanimité des suffrages exprimés.

Construction d'un Pôle artistique – Demande de fonds de concours auprès de la Métropole :
Considérant l'avancement du projet de construction du pôle artistique par réhabilitation et extension d'une partie des locaux de l'ex-école Victor-Hugo, après accord majoritaire du Conseil Municipal et compte tenu de la connaissance du budget estimé du projet à hauteur de 2 742 122 € hors taxes (10% d'aléas inclus). Étant entendu que les équipes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ont été désignées, le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de fonds de concours auprès de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain pour un montant de 1 180 398,55 €, soit 50% du montant restant réellement à charge à la Commune après déduction de toutes les subventions, étant précisé que la commune de la Talaudière doit conserver une participation minimale de 20% au projet d'investissement.
La décision d'autoriser Madame le Maire à demander à la Métropole le bénéfice de ce fonds de concours est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (6 contres).

Convention de partenariat triennale avec le Groupement Régional d'Action Cinématographique (GRAC) :
La convention signée avec le GRAC en 2021 arrive à échéance, elle permet les actions collaboratives mises en œuvre dans le cadre de la programmation du Centre culturel Le Sou, la mise en place d'une billetterie à tarif préférentiel ainsi que la participation à des festivals et dispositifs tels que « Les toiles des mômes », « Tous en salle », « Fureurs d'avril » et « Ciné Festival ».
Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés le principe de renouvellement de la convention avec le Groupement Régional d'Action Cinématographique.

Tarifs saison culturelle 2024 - 2025 :
La saison culturelle 2024-2025 sera présentée au public à l'occasion de la soirée d'ouverture du Sou le samedi 7 septembre 2024. Comme chaque année, il convient de fixer les tarifs pratiqués pour les spectacles. Comme les années passées, il est proposé de pratiquer une tarification identique pour tous les spectacles payants.
Celle-ci est proposée à 15 € en plein tarif ; 10 € en tarif réduit pour les étudiants jusqu'à 25 ans et les demandeurs d'emploi ; 7 € jusqu'à 15 ans. Le tarif de groupe (10 € la place à partir de 10 personnes), les abonnements 3 spectacles (36 € et 12 € la place de spectacle supplémentaire) et l'abonnement saison complète (80 €) sont maintenus.
Les tarifs « jeune public » destinés aux écoliers (3,20 €) et aux collégiens (6 €) sont inchangés, comme ceux des places de cinéma (6 € en plein tarif, 5 € en tarif réduit et 4 € en tarif enfant). La recharge de 10 places de cinéma reste quant à elle à 45 €.
Les tarifs ainsi présentés ont été adoptés à l'unanimité.

Création d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité :
Afin de palier au surplus d'activité sur des emplois non permanents n'excédant pas 12 mois au sein de certains services de la commune, deux décisions sont présentées aux élus, l'une concerne 3 postes dédiés à l'accueil du public à l'occasion des spectacles et séances de cinéma au Centre culturel Le Sou, postes existant depuis de nombreuses années et pourvus avec des étudiants. 15 autres postes concernent le service enfance et sont destinés à l'entretien, le périscolaire et la restauration scolaire.
Ces emplois à temps partiels et annualisés ont fait l'objet d'une présentation détaillée en cours de séance.
Madame le Maire a été autorisée unanimement par le Conseil Municipal à procéder aux recrutements.

Le CCAS, un outil au service des politiques sociales

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est l'outil dont disposent les communes pour accompagner les personnes qui traversent des périodes de précarité.

Valérie Seux-Chardon, reponsable de l'épicerie sociale Le Ricochet, entourée de bénévoles et d'une bénéficiaire.

Comme toutes les communes de plus de 1500 habitants, dans lesquelles il est obligatoire, La Talaudière possède un Centre communal d'action sociale (CCAS). C'est un établissement public autonome qui est toutefois très lié à la mairie. En effet, l'essentiel de son budget est versé par la ville, son conseil d'administration est présidé par le maire et son personnel est détaché par la mairie.
Le conseil d'administration du CCAS de la Talaudière est composé de douze personnes, qui sont, en plus du maire, des élus et des personnes issues de la société civile travaillant dans des structures dont l'activité est en lien avec l'action sociale (service d'aide à domicile, banque alimentaire, Union des associations familiales...).

« Le CCAS est un outil de la commune qui sert à mettre en œuvre des actions de solidarité et à organiser l'aide sociale, explique Pierre Ducreux, responsable du CCAS de la Talaudière. Nous avons un rôle d'accueil, d'orientation et d'accompagnement. Le CCAS est présent notamment auprès des personnes âgées, des personnes handicapées, et de toutes celles et tous ceux qui sont confrontés aux aléas de la vie. »

Les services proposés par le CCAS peuvent se partager en trois catégories : les aides obligatoires, les aides facultatives globales et les aides facultatives personnalisées. Les aides obligatoires comprennent la mission de domiciliation administrative pour les personnes sans adresse stable, qui doivent avoir un lien avec la commune : lien familial, de travail, de suivi social... Une autre obligation importante du CCAS concerne l'accompagnement de différentes aides sociales : aide à l'hébergement, aide aux services ménagers et obligation alimentaire envers les ascendants et descendants.

A côté de ces obligations légales se trouvent donc les aides facultatives, qui sont des outils spécifiquement créés et mis en œuvre par le CCAS de La Talaudière.
Au nombre des aides facultatives globales figure en premier lieu le portage de repas aux personnes âgées, organisé par un agent municipal, Bouzid Daas. Il se fait sur demande, pour les personnes vivant encore chez elles. Le repas comprend une entrée, un plat, un accompagnement, un laitage et un dessert. Actuellement une vingtaine d'habitants de La Talaudière bénéficient de ce service, pour un total mensuel de repas servis qui était de 467 au mois de mai 2024.
Le CCAS propose également aux personnes de plus de 65 ans et non imposables sur le revenu de

bénéficier de deux services de transport. D'une part, elles peuvent obtenir trente voyages en transport en commun avec la STAS. En 2023, 142 personnes ont utilisé ce service. D'autre part, pour les personnes ayant des problèmes de déplacement (sur certificat médical), une aide au taxi de 35 euros est attribuée par mois, sans limite de renouvellement.
Au nombre des aides facultatives individuelles, le CCAS propose une veille téléphonique : les personnes âgées qui le souhaitent peuvent demander à recevoir un appel téléphonique par semaine, afin de rompre l'isolement. L'inscription est sans condition et se fait auprès de la mairie, à l'accueil ou par téléphone. Actuellement une cinquantaine de personnes en bénéficient. Le CCAS propose également des bons vacances : il s'agit d'une aide financière pour les vacances des moins de 18 ans, en Centre de loisirs, dans le cadre de séjours collectifs (colonies...) ou en famille en structure Vacaf. Cette aide est attribuée en complément d'autres aides et en fonction des revenus.
Sont également proposées des aides financières individuelles : il s'agit d'un accompagnement de personnes qui ont du mal à payer des factures ou rembourser des dettes. Cette aide ponctuelle est attribuée sur étude de dossier, en fonction des ressources et de la situation. Enfin, depuis 2016, la ville propose une épicerie sociale, le Ricochet (lire encadré ci-dessous).
Les personnes qui souhaitent s'informer sur l'une de ces aides ou en bénéficier peuvent contacter le CCAS, sur rendez-vous de préférence, au 04 77 53 97 26.

Le Ricochet, une épicerie pas comme les autres

Tous les mardis de l'année (à l'exception des quatre semaines de fermeture annuelle : trois en août et une en décembre) l'épicerie sociale le Ricochet permet aux personnes qui en ont besoin de se fournir en aliments, sur la base de critères de ressources.
Il s'agit d'une aide temporaire accordée pour trois mois suite à une étude de la situation par un travailleur social. Dans l'épicerie, les personnes peuvent acheter les produits de leur choix qui sont vendus 10 % ou 20 % de leur prix (selon qu'ils viennent de la Banque Alimentaire ou de Carrefour). La responsable du Ricochet Valérie Seux-Chardon, est employée par la mairie. « Le fonctionnement du Ricochet repose en grande partie sur les bénévoles, qui sont environ une vingtaine et dont la plupart habitent La Talaudière », précise-t-elle. Le mardi matin est consacré à la réception des produits, et l'après-midi à l'accueil des bénéficiaires, de 13h30 à 17h30.
Valérie Seux-Chardon se réjouit d'une nouveauté pour la rentrée de septembre 2024 : la boulangerie « L'atelier des gourmandises » va donner et livrer chaque mardi matin au Ricochet tous les invendus de la veille. « C'est un magnifique exemple pour d'autres commerçants qui souhaiteraient faire de même ! »

Un semestre riche en travaux

Le premier semestre de 2024 ainsi que le début juillet ont été marqués par de nombreux travaux. Bilan de ces chantiers qui préparent l'avenir de notre ville !

Chaufferie

Le chantier de réalisation de la chaufferie bois qui alimentera dès cet automne le nouveau réseau de chaleur communal est désormais terminé.

Rue Mendès France

Un vrai trottoir a été réalisé, qui permet aux piétons de se déplacer en sécurité sur cette voie y compris aux abords des arrêts de bus de la Buissonière.
Ces derniers ont été mis aux normes sur le budget de la commune, car le service transports de Saint-Etienne Métropole ne s'est pas joint au chantier alors qu'il relève de sa compétence.

Secteur de l'Eglise

Les chaussées aux abords du nouveau bâtiment Le Phar'aaron ont été refaites rue Jean Brossy et rue de l'Eglise après les dégradations occasionnées par le chantier.

Désormais le tronçon situé entre la rue Mirabeau et l'église sera entièrement piéton, l'accès à cette rue par la rue Mirabeau ou la sortie sur la rue Mirabeau posant trop de problèmes en termes de circulation.

Rue Devernoille

Amélioration de la giration en partie haute et réaménagement de la partie basse avec mise aux normes du stationnement et renforcement des contraintes pour dissuader d'accéder aux stationnements depuis le rond-point.

Enfin cela s'est fait sans impact sur la circulation, tous les feux tricolores de la commune ont été mis aux normes et le dernier chantier de l'année est l'enfouissement des réseaux secs rue du Roule débuté en juillet.

Visite du jury 3e fleur

Pour conforter sa troisième fleur, la municipalité a préparé pendant plusieurs mois la visite du jury qui donnera son verdict à l'automne 2024.

Le jury régional du label Villes et villages fleuris s'est rendu à La Talaudière jeudi 4 juillet 2024 dans la matinée afin de faire une visite de la commune.
Celle-ci avait pour but de confirmer le classement de la ville au rang des trois fleurs. Seules dix communes sont labellisées «trois fleurs» dans le département de la Loire.
Le Jury était composé de techniciens travaillant dans d'autres communes de la région Auvergne Rhône Alpes.
En effet, cette labellisation prend non seulement en compte l'aspect esthétique du fleurissement mais aussi et surtout depuis quelques années les critères liés au respect de l'environnement et à l'adaptation au changement climatique.
La visite de ce jury a été préparée pendant plusieurs mois par les équipes de la ville, en premier lieu par les agents des espaces verts. Le verdict sera rendu à l'automne 2024.

FÊTE DU SPORT

34e ÉDITION | 14 SEPTEMBRE

Dès 14h : Découverte des sports
→ Équipements sportifs de la ville

À 20h45 : Match de gala avec les anciens joueurs de l'ASSE et de La Talaudière sur le terrain synthétique. Entrée gratuite

Comité Sports & Associations sportives
Comité des Fêtes

Ville de La Talaudière

Les grands moments du printemps... ce sont les habitants qui en parlent le mieux !

La Fête de la Nature, dimanche 5 mai 2024

Simone, habitante de La Talaudière – rue Evrard : « Cette année il a fait enfin beau temps pour la fête de la nature. Avec mes amis nous avons passé un très bon moment au Parc, les stands étaient variés et nous avons goûté et acheté des produits locaux. Une très bonne initiative à renouveler, merci aux organisateurs. »

Alice, 7 ans, écolière à La Talaudière : « La tyrolienne et les jeux gonflables, c'était trop bien ! Avec mon frère on en a fait plusieurs fois pendant que maman achetait ses fleurs. »

Guy, père de famille talaudiérois : «Nous étions partis pour une promenade matinale à La Talau et finalement on a passé la journée au parc. On a même pu y manger, c'était très bien organisé et toute la famille a profité des stands et des jeux. On reviendra l'an prochain. »

Le relais pédestre vendredi 24 mai 2024

Lucas, écolier à La Talaudière : « Avec les copains de ma classe, on a fait une équipe pour faire le relais, on n'a pas gagné mais on a bien rigolé et puis on a eu une médaille et un goûter. »

Fanny, maman de Léa, participante du relais : « Ma fille s'est préparée toute la semaine avec son groupe pour courir le relais. Nous sommes même venus mercredi dans le parc pour qu'elles s'entraînent. En tout cas c'est toujours un bon moment pour tous les enfants.»

Gabin, élève du collège : « Je suis venu encourager mon petit frère parce que je ne peux plus participer. J'ai fait le relais au moins 4 fois quand j'étais plus jeune, j'adorais ça. Heureusement aujourd'hui ils ont juste évité l'orage. »

La Fête de la Musique, vendredi 21 juin 2024

La météo a eu raison de la traditionnelle fête de la musique, seul le groupe vocal A Tout Chœur a pu maintenir une partie de sa prestation. Nous avons tout de même recueilli un témoignage.

Franck, visiteur, accompagnateur d'un candidat du tremplin jeunes talents : « C'est vraiment dommage que la pluie et l'orage aient contraint la mairie d'annuler le Tremplin. Je viens à La Talaudière pour la première fois et j'ai découvert une ville plutôt sympa. Ce parc est magnifique et l'idée du tremplin des jeunes talents est excellente ! J'espère que mon ami et son groupe pourront revenir une prochaine fois.»

Conseil Municipal Enfants

Solidarité, développement durable et animations, une fin d'année sur tous les fronts pour le conseil municipal enfants.

Un petit groupe d'enfants est allé rendre visite à l'Accueil de Jour d'ORPEA pour partager une animation danse avec les personnes accueillies. Maryse Boyer était, au préalable, venue présenter la structure aux enfants lors d'une séance du conseil municipal. Cela a permis de se familiariser avec la maladie et le fonctionnement de la structure. Le mercredi 29 mai, les enfants sont montés à pied à l'accueil de jour, où ils ont retrouvé les personnes âgées pour danser ensemble en présence d'un intervenant. Ils ont ensuite partagé un goûter tous ensemble. Cette première visite depuis la période Covid sera suivie d'autres actions et projets au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Le CME a ensuite organisé une matinée de nettoyage des déchets le samedi 8 juin. Enfants et animateurs ont arpenté les rues de la Commune pour ramasser papiers, mégots et autres objets parfois surprenants.

Côté animation, ils ont participé à la fête du jeu organisée par le Centre Socio-Culturel l'Horizon le samedi 15 juin en proposant un stand avec des jeux sportifs, des coloriages et un atelier de sel coloré.

Pour terminer l'année, tous les élèves de CM1 et CM2 des écoles Michelet, Violette Maurice et Pelleport Notre Dame se sont retrouvés au stade Marcel Thinet le jeudi 27 juin pour la rencontre inter école. Chaque équipe, composée d'enfants des 3 écoles, a participé à différentes activités encadrées par les éducateurs sportifs des associations de la Commune : football, cyclisme, ultimate, basket, tennis, handball et judo. Un grand merci également aux bénévoles du Sou des écoles qui sont venus animer la pétanque.

Périscolaire

Au périscolaire de l'école Jean Plathey, toute l'année, l'équipe d'animation a préparé les enfants au grand événement de cette fin d'année : les Jeux Olympiques ! Ils ont réalisé différentes activités manuelles pour décorer les salles du périscolaire et de la cantine aux couleurs des JO. Ils ont également réalisé deux grandes maquettes pour décorer la cantine, l'une sur les Jeux Olympiques d'hiver, l'autre sur les Jeux Olympiques d'été.Les animateurs leur ont proposé des activités sportives, et plusieurs grands jeux sur ce thème pour devenir de véritables petits champions qui ont tous reçu leur médaille à la fin de l'année. Cela a également permis de composer pour la première fois deux équipes de grandes sections pour le relais pédestre. Ils se sont entraînés à courir sur les temps périscolaires et étaient très fiers de rejoindre les équipes des écoles élémentaires à l'étang paysager.

Pour terminer l'année, le périscolaire et les parents d'élèves de l'école Jean Plathey ont organisé ensemble la kermesse. Les jeux proposés ont tous été réalisés durant les temps périscolaire par les enfants avec les animateurs. Ils étaient très fiers de les présenter à leurs parents lors de ce moment convivial qui a remporté un grand succès.

Information Jeunesse

Label Info jeunes

Le Pôle Jeunesse a obtenu de l'Etat le renouvellement de son label Information Jeunesse pour 6 ans. Cette distinction confirme les engagements pris par la municipalité et le travail engagé auprès des jeunes. Le Point information jeunesse (PIJ) devient ainsi Info Jeunes Talaudière et compte bien poursuivre ses efforts pour répondre aux attentes et besoins des jeunes Talaudiérois.

360 minutes pour un job d'été

L'évènement 360 minutes s'est déroulé les 22 et 23 mars à Saint-Christo-en-Jarez et à La Talaudière. Deux lieux, deux dates avec un même objectif s'informer et se préparer à trouver une alternance ou un job d'été. Une soixantaine de jeunes ont pu bénéficier de conseils pour démarrer leur recherche et rencontrer des professionnels.
De plus, cet été encore comme chaque année depuis plus de 15 ans, une quarantaine de jeunes ont pu profiter du dispositif des emplois d'été proposé par la municipalité. Une première expérience professionnelle pour beaucoup et l'occasion de découvrir les services municipaux en se rendant utile : grand nettoyage des écoles, travaux de désherbage, entretien de la voirie, archivage...

Brunch de l'engagement

Le 1er juin a eu lieu le premier brunch de l'engagement invitant les jeunes de Sorbiers, Saint-Jean-Bonnefonds et de la Talaudière à se retrouver autour d'un brunch pour parler bénévolat, volontariat et engagement citoyen. Cette matinée a donné lieu à des partages d'expériences riches autour de nombreux stands et ateliers. Les jeunes partenaires déjà engagés et venus nombreux ont permis de faire de ce moment un véritable temps d'échange autour des valeurs qui les animent.

Semaine de l'environnement

La semaine de l'environnement organisée par les éco-volontaires du Collège Pierre et Marie Curie a été l'occasion pour le Pôle Jeunesse de proposer aux collégiens de nouveaux ateliers sur notre lien au smartphone et notre attrait pour la fast-fashion. De quoi se questionner et réfléchir à l'impact de nos modes de consommation...

Cap Danse

Cours et concours

Une saison jalonnée de prestations de grande qualité lors de divers concours ou examens de fin de cycle, s'est terminée pour Cap Danse avec la cérémonie de remise des diplômes le 19 juin à l'Echappé en partenariat avec Cap Musique et en présence des élus des communes de La Talaudière et Sorbiers. Un grand merci pour leur soutien.
Avant cela, le traditionnel gala qui s'est déroulé tout au long de la journée du 16 juin a permis à chacun, professeur ou élève d'exprimer créativité et talent autour de diverses pratiques : jazz, contemporain, classique, hip-hop, breakdance, street, new style...
Bravo à tous, chaudement applaudis et félicités par un public nombreux !
Envie de nous rejoindre ? Alors à l'année prochaine : début des cours dès le lundi 9 septembre. Les inscriptions peuvent se faire en ligne sur notre site www.capdanse-talaudiere.fr ou à notre bureau en septembre (voir infos sur le site).
De nombreux événements et temps forts sont déjà

prévus : spectacle de Noël, stage de danse-voltige le 19 mars 2025, participation au Carnaval de La Talaudière...

Contact : capdanse42@gmail.com

Harmonie de la Chazotte

Harmonies et ciné-concert

Le week-end du 18 et 19 mai, nous avons eu le plaisir de participer au festival d'harmonies minières organisé par la commune du Martinet. Ce fut un très bon moment ensoleillé que nous avons passé en compagnie de plusieurs autres harmonies : du village même, de La Ricamarie, celle regroupant les musiciens des Cévennes et une harmonie d'Avion du Pas-de-Calais, près de Lens.
Après un premier concert, le samedi soir, dans la salle des pendus du Musée de la mine, nous avons continué, le dimanche matin par un défilé dans les rues de la commune du Martinet. Dans l'après-midi, tous les orchestres ont donné un concert sur le terrain du stade de foot.
Nous avons proposé un spectacle exceptionnel de ciné-concert le 21 juin à Lyon-Montchat, le 29 juin à La Talaudière et le 6 juillet à Beauzac...
Tout est parti du livre DA CAPO écrit par une de nos musiciennes, Lucie-Anne. Celle-ci et Marilyse ont eu l'idée de proposer de créer un film d'animation, DA SIGNO, et demander à l'harmonie de jouer pendant la projection... Que de travail de préparation pour les dessins, les enregistrements des sons et des voix, et la création d'une bande numérique calée sur le déroulé des images...

Il y eut aussi un très gros travail de répétitions pour nos trois chefs et, en particulier, Florent, qui a dirigé les ciné-concerts, avec des écouteurs, pour respecter la synchronisation parfaite des images et des interventions de l'orchestre... Le public a été conquis les 3 soirs et nous, musiciens, étions très fiers de l'œuvre accomplie

Centre social l'Horizon

Sortez vos gandots

Pour la rentrée 2024, le Centre social L'horizon propose une nouvelle activité : « Fouilla, Sortez vos gandots ! ». Ele s'inscrit dans le cadre du projet « Mieux manger pour tous », réalisé avec le Centre de loisirs. Plusieurs thématiques seront abordées :
« Servir des produits locaux ou faits maison », « Servir des goûters issus des producteurs », « Eveiller au goût en proposant la découverte des saveurs locales », « Faire des ateliers cuisine ». Ce sera une occasion pour chacun de transmettre ses compétences, ses envies, ses idées...
Le Centre social poursuit aussi ses autres activités, parmi lesquelles :
- le Café des aidants, gratuit et ouvert à tous, en partenariat avec le service social de Pro BTP. Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ? Autour d'un café, venez échanger avec d'autres aidants, un psychologue et une assistante sociale. Reprise le vendredi 13 septembre, 15h-16h30.
- écrivain public : avec le Secours Populaire,

pour vous aider dans la rédaction d'un texte, d'un document,... Prendre contact avec l'accueil
- Café connecté : des soucis avec vos outils numériques portables (tablette, ordinateur, smartphone) ? Venez poser vos questions et trouver des réponses : à partir du 26 septembre 2024 de 14h-16h
Centre social L'Horizon, 3 rue Georges Clémenceau, La Talaudière. Tél. 04 77 53 66 96

Jumelage avec Somadogou

Nouvelles du Mali

Le contexte politique reste fragile. La Junte dirigée par le colonel Assimi Goïta avait décrété en juin 2022 que les militaires céderaient le pouvoir aux civils à l'issue d'une période de transition s'achevant le 26 mars 2024, après une présidentielle prévue pour février de la même année. Or les militaires ont depuis annoncé le report de la présidentielle à une date toujours inconnue.
Sur le secteur de Somadogou, il y a encore beaucoup d'insécurité sans que l'on en connaisse l'origine : djihadistes, bandits...
Comme l'ensemble de l'Afrique, le Mali n'échappe pas à des températures anormales pour la saison. Sur le secteur de Somadougou on a pointé en avril-mai des températures avoisinant les 45° à 46°. Comme le dit notre correspondant : « on ne sait pas où mettre la tête à cause de la chaleur ». Les répercussions sur la vie quotidienne sont énormes et il est à craindre des récoltes très en dessous de ce qui était attendu.

Avec l'électrification, Somadougou va évoluer plus rapidement que prévu. En effet, une grande centrale électrique hybride (solaire/diesel) a été inaugurée par les autorités officielles le 6 mars 2024. Elle est équipée d'un groupe électrogène, de 72 batteries et de 140 panneaux solaires.
La scolarité dans la majorité des écoles se poursuit

dans des conditions acceptables.
Une boulangerie s'est installée à Somadogou
Un comité de jumelage a été renouvelé, nous attendons qu'il se manifeste pour savoir quelles nouvelles orientations il compte prendre. Le plan 2024 va débuter avec la formation au leadership pour un groupe d'une quarantaine de femmes issues d'association ou responsables dans les villages. Pour la suite des activités, elles sont à négocier.

L'assemblée générale de notre association a eu lieu mercredi 7 février 2024. Nous avons pu conclure les projets prévus en 2023 dans les meilleures conditions. Le 28 Mars l'école Pelleport a organisé, entre autres actions (foulée solidaire, goûter), l'opération bol de riz où Suzanne Meyer était présente. La somme de 1151 euros a été récoltée.

PERMANENCES DES ÉLUS

Ramona GONZALEZ-GRAIL - Maire	Sur rendez-vous
Daniel GRAMPFORT - 1er Adjoint (communication, culture, animation, associations culturelles)	Sur rendez-vous
Marie-Christine PERSOL - Adjointe (Action sociale - Solidarités - Cadre de vie)	Mercredi matin
Pierre CHATEAUVIEUX - Adjoint (environnement, sport, associations sportives)	Lundi et vendredi matin
Jacqueline PERRICHON - Adjointe (petite enfance, enfance, vie scolaire, Conseil Municipal Enfants)	Jeudi matin
Damien LAMBERT - Adjoint (sécurité, services à la population, jumelages)	Vendredi après-midi
Nathalie CHAPUIS - Adjointe (commerce, marchés, vie économique, fêtes et cérémonies)	Lundi après-midi
Philippe GUYOT - Adjoint (urbanisme, bibliothèque)	Mardi matin
Suzanne DOMPS - Adjointe (Personnes âgées - Logement)	Lundi après-midi
Gilles MORETON - Conseiller municipal délégué (jeunesse)/ Dominique SOUTRENON - Conseiller municipal délégué (circulation, stationnement, déplacements finances)/ René DIMIER - Conseiller municipal délégué (voirie, réseaux divers)/ Jean-Paul BLANC - Conseiller municipal délégué (transition énergétique, éclairage public)/ Dominique VAN HEE - Conseiller municipal délégué (patrimoine)/ Marc ARGAUD - Conseiller municipal délégué (bâtiments communaux)	Sur rendez-vous

Libre expression

Liste d'Union pour une Gestion démocratique Sociale et Environnementale

Bien vivre ensemble est une valeur essentielle pour notre équipe. Nous travaillons pour que chacun, quel que soit son âge ou son origine, se sente intégré et bénéficie du véritable confort de vie auquel il aspire.
Cela passe aussi par la rencontre, le partage et l'écoute.
Depuis 2020, nous avons organisé de grands moments festifs pour la population. Malgré un contexte national difficile, nos récentes manifestations – la Fête de la nature, le Carnaval avec la participation des associations et la soirée guinguette de la Fête Nationale – ont connu un grand succès. Les talaudiérois ont répondu présents, avec le désir de se retrouver et de partager des moments festifs gratuits, conviviaux et familiaux.
N'en déplaise à ceux qui n'ont de cesse de favoriser la désunion et le conflit. Nous continuerons de vous réunir loin de ces tensions du quotidien. Vous l'appréciez et nous en sommes fiers.
Très belle rentrée à tous !

924 signes

L'Esprit Village

Que fait l'équipe en place : des projets, des projets et finalement que de réalisations inachevées.
La trame verte : encore 100m pour arriver rue de la Chazotte, courage ! Le clos Brossy : très beau portail, beau pâturage et puis...La Vitrine pas grand-chose à voir à travers les volets ! C'est peut-être pour l'obtention de la 4eme fleur que les herbes folles poussent le long des trottoirs de nos commerces (constat au 11/06) ? La zone des Roches (projet Métropole), au milieu de la boue et des remblais, les crapauds sont rois...La mairie, sollicitée en avril 2023, avait donné un avis favorable (nous avions voté contre) prétendant que la demande était forte. Nous avions signalé à l'époque qu'il y avait des lots vacants dans la zone industrielle et à ce jour il y en a plus d'une dizaine.
Enfin, gageons que l'équipe en place ne s'inspire pas une nouvelle fois de notre tribune pour rédiger sa prochaine libre expression ! Très bonne rentrée à tous.

Les élus de l'opposition

953 signes

En application de l'article L2121-27-1 du CGCT, un espace est réservé à l'expression des élus du Conseil Municipal dans le magazine d'informations municipales. Conformément à la législation en vigueur et à l'objet même de ce magazine, ces tribunes libres portent exclusivement sur des sujets d'intérêt communal.

L'espace réservé est réparti à égalité entre le groupe «Liste d'Union pour une Gestion démocratique Sociale et Environnementale» et le groupe «La Talaudière l'Esprit Village». Il correspond à 1000 signes titre et espaces compris. Les signataires ne pourront faire mention que de leurs mandats et appartenances politiques à l'exception de toute autre qualité.

Mariages

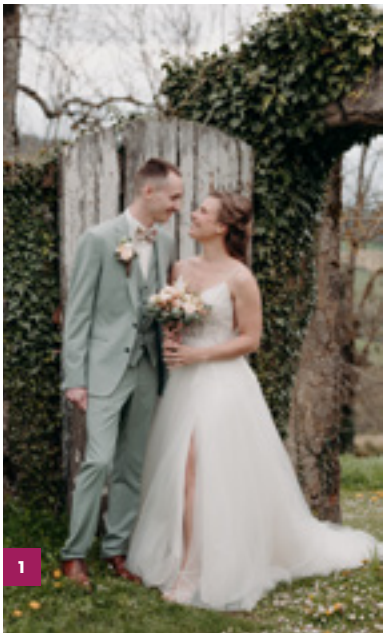

Avril 2024

Lauriane TOLLIN et Cyril VÉRILHAC
Justine FAURE et Sébastien FOURNIER
Clémence GUICHARD et Paul BESOGNET (Photo 1)
Nadège COCHIN et Stéphane TARDY

Mai 2024

Anaïs VILLE et Jocelin JOURJON

Juin 2024

Laetitia ROYER et Roland RIPAMONTI (Photo 2)
Carla GODINHO ANTUNES et Paulo PEREIRA ARAUJO (Photo 3)
Britany GRANGE et Pierre ROUSSET (Photo 4)
Samantha BELGUERMI et Alexandre FERNANDEZ
Pauline CHAVAGNEUX et Loïc LIENART

Juillet 2024

Isabelle THARAUD et Julien RANCON
Camille BOURGIER et Hugo GUICHARD (Photo 5)
Laura LOESCHE et Loris MONAMPASSI

Couffins talaudiérois

Février 2024

Lou NAVARRA

Mars 2024

Liam FAY

Mai 2024

Maël GRAILLON

Un 14 juillet encore plus festif !
Cette année la soirée a commencé dès 19h30 avec l'installation d'une guinguette sur le site du Marché aux bestiaux.
Restauration, boissons et musique ont permis au public de passer un bon moment en attendant le traditionnel spectacle pyrotechnique et laser.
Une soirée qui a rencontré un vif succès.
Rendez-vous en 2025 !